

**EPE - Algérie Télécom – SPA**  
**NIF : 000216001808337**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS**  
**DE SOUK AHRAS**  
**SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT**  
**DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 01/AT/DOT41/2026 - RELANCE**

Un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est lancé pour :

**REALISATION D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL POSE ET RACCORDEMENT DE CABLES A FIBRE OPTIQUE**

N° LOT	Désignation (localité/tronçon)	Distance (en KM)
<b>Palier N° 01 : lots inférieure ou égale à 10 Km</b>		
<b>01</b>	<b>Tronçon: RSS OUILLEN - BOUKABCH</b>	<b>10</b>
<b>02</b>	<b>Tronçon: ZELLEZ- JOINT TIFFECH et M'DAOUROUCH</b>	<b>6</b>
<b>03</b>	<b>Tronçon: CA1 LAALOUIA- MSAN INDOOR GHALOUSSI</b>	<b>5.98</b>
<b>04</b>	<b>Tronçon: METRO M'DAOUROUCH- ACHOURI ALI</b>	<b>5</b>
<b>05</b>	<b>Tronçon: METRO MECHROHA- MSAN INDOOR SIDI BRAHIM</b>	<b>3.9</b>
<b>06</b>	<b>Tronçon: CA2- IBN KHALDOUN- DOT SOUK AHRAS</b>	<b>3</b>
<b>Palier N° 02 : lots supérieurs à 10 Km et inférieurs à 50 Km</b>		
<b>07</b>	<b>Tronçon: RSS EL BORDJ-OULED ABBES</b>	<b>24</b>
<b>08</b>	<b>Tronçon: SEDRATA –AIN SOLTANE</b>	<b>23</b>

**ELIGIBILITE DES CANDIDATS :**

La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est destinée uniquement aux entreprises ayant l'une des activités suivantes comme activité principale ou secondaire

- Ressource en eau ;
- Hydraulique ;
- Voirie et réseaux divers (VRD) ;
- Les travaux publics ;
- Infrastructure passive de télécommunications.

**Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 10 Km :**

- Les entreprises ayant la qualification une (01) ;
- Les entreprises nouvellement créées durant l'année de l'appel d'offres quelles que soient leurs qualifications ;



- Les entreprises issues des dispositifs ANADE et CNAC, en cours de bénéfice d'avantages conférés par ces dispositifs quelles que soient leurs qualifications.

**Pour les lots supérieurs à 10 Km et inférieurs à 50 Km:**

Le soumissionnaire doit justifier d'une qualification et classification professionnelle de catégorie de deux (02) à six (07).

La vérification de la satisfaction du seuil de qualification minimum exigé est déterminée à travers les certificats de qualification et de classification professionnelle.

**NB :**

- Si plusieurs certificats de qualification dans le domaine des ressources en eau, hydraulique, voirie et réseaux divers (VRD), travaux publics, infrastructure passive de télécommunications sont présentés par les entreprises dans le cadre du groupement, le certificat de qualification la plus élevée sera pris en considération lors de la vérification des dossiers d'éligibilité des offres.

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges, auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom accompagnées du cachet de l'entreprise à l'adresse suivante :

**ALGERIE TELECOM  
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS SOUK AHRAS  
DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE  
SERVICE ACHATS  
16 ; Rue BADJI Mokhtar- SOUK AHRAS -**

Contre le versement d'un montant de **cinq mille dinars algériens (5000.00 DA)** non remboursable, le paiement se fera auprès de la banque BNA, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement aux comptes bancaires :

**Compte en dinars N° 001008140300000114 36**

**PRESENTATION DES OFFRES :**

Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, en indiquant sur chaque enveloppe la dénomination du soumissionnaire la référence et l'objet de l'appel à la concurrence ainsi que sur chaque pli correspondant, la mention « **DOSSIER ADMINISTRATIF** », « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

1. Le **dossier administratif** comprend un (01) **original (format papier) plus le dossier en format électronique** inséré dans une enveloppe portant la dénomination du soumissionnaire, l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention dossier administratif
2. **L'offre technique** comprend un (01) **original (format papier) plus l'offre en format électronique** insérée dans une enveloppe portant la dénomination du soumissionnaire, l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention offre technique



3. **L'offre financière** comprend un (01) **original (format papier) plus l'offre en format électronique** inséré dans une enveloppe portant la dénomination du soumissionnaire, l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention offre financière.

Ces trois 03 enveloppes seront insérées dans une autre enveloppe externe fermée et anonyme, comportant les mentions suivantes :

**Appel d'offres n° 01/AT/DOT41/2026 - RELANCE**  
**Réalisation d'Infrastructures d'Accueil, Pose et Raccordement de câbles à fibre optique**  
**Adresse : 16 Rue Badji Mokhtar Souk-Ahras**  
**« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**ALGERIE TELECOM**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS**  
**DE SOUK AHRAS**  
**DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE**  
**SERVICE ACHATS**  
**16 ; Rue BADJI Mokhtar - SOUK AHRAS -**

La durée de préparation des offres fixée à **quinze (15) jours calendaires** à compter de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale.

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 13h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal (vendredi et samedi), la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date du dépôt des offres à **13h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

